Les possibilités d'exportation des technologies des énergies renouvelables

1998/2102(INI) - 24/11/1998

"Nouvel objectif de la politique économique extérieure, la promotion des énergies renouvelables constitue un instrument déterminant pour l'Europe en vue d'assurer sa croissance, sa compétitivité, son emploi et la protection de l'environnement" a déclaré M. Dietrich ELCHLEPP (PSE, D) dont le rapport sur les possibilités offertes à l'UE par l'exportation des technologies des énergies renouvelables a été adopté à l'unanimité par la commission.La commission invite la Commission européenne à mettre au point une stratégie à long terme d'encouragement de l'exportation des technologies d'exploitation des énergies renouvelables. Un instrument fondamental pour mettre pareille statégie en oeuvre serait créé avec un Conseil européen pour l'exportation des technologies des énergies renouvelables", sur le modèle du "US Export Council on renewable energies" chargé entre autres de rendre plus concurrentielles les PME grâce à une aide initiale efficace à la pénétration sur les marchés des pays tiers.La commission a attiré l'attention sur la demande globale en hausse rapide pour les technologies des énergies renouvelables (en 1995, ce marché mondial était estimé à quelque 29 milliards d'écus) et mis en relief la contribution qu'une offre bon marché pourrait apporter au développement social, culturel et économique du Tiers Monde. Elle a également noté les avantages compétitifs dont bénéficient actuellement les producteurs européens qui placent ces derniers dans une position plus favorable dans la compétition avec les Etats-Unis et le Japon. En revanche, elle dénonce l'absence d'aide efficace à l'exportation, particulièrement en faveur des PME. Promouvoir ces énergies aidera l'UE à remplir son engagement à atteindre les objectifs fixés à Kyoto. Cela s'avère par ailleurs hautement souhaitable du point de vue de la sécurité de l'approvisionnement (Il est probable que d'ici à 2020, les Etats membres dépendront à hauteur de 70% des importations énergétiques). Afin d'écarter le risque d'un chantage politique et d'alléger la charge pesant sur la balance des paiements de l'UE. La commission est d'avis que le financement actuel des programmes énergétiques de l'UE n'est pas du tout à la hauteur de l'importance de la promotion des énergies renouvelables. Elle demande donc que tout soit mis en oeuvre pour réserver une ligne budgétaire propre à ces énergies dans le cadre des programmes mais aussi de l'aide structurelle et aux pays ACP. Les programmes PHARE, TACIS et MEDA devraient eux-aussi être adaptés pour tenir compte de cette nécessité. La BEI est invitée à consentir des prêts à faible taux d'intérêts, inférieurs au taux plancher, aux PME participant à des projets dans le domaine de l'énergie renouvelble dans les pays tiers.